

**Arrêté ministériel portant désignation des membres du  
Comité de gestion du Centre des Technologies  
agronomiques de la Communauté française**

**A.M. 02-05-2012**

**M.B. 26-06-2012**

**Modification :**

**A.M. 30-11-2017 - M.B. 08-02-2018**

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu le décret du 12 juillet 2001 autorisant la création des centres techniques de la Communauté française de Gembloux et de Strée;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 novembre 2001 portant création d'un Centre des Technologies agronomiques de l'enseignement de la Communauté française;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement de son fonctionnement,

Arrête :

**Modifié par A.M. 30-11-2017**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont désignés membres du Comité de gestion du Centre des Technologies agronomiques, pour une durée de quatre ans, les personnes suivantes :

1° en tant que représentant de l'enseignement supérieur organisé par la Communauté française :

- M. Giovanni SUTERA, directeur-président de la Haute Ecole Charlemagne; *[remplacé par A.M. 30-11-2017]*

- Mme Aicha BOUTARA directrice de la catégorie agricole de la Haute Ecole Charlemagne; *[remplacé par A.M. 30-11-2017]*

- Mme Jacqueline DELVAUX, professeur à la Haute Ecole Charlemagne; *[remplacé par A.M. 30-11-2017]*

- Mme Aurore SIQUET, professeur à la Haute Ecole Charlemagne; *[remplacé par A.M. 30-11-2017]*

2° en tant que représentants de l'enseignement secondaire de l'enseignement de la Communauté française :

- M. Manuel DONY, préfet de l'athénée royal d'Esneux; *[remplacé par A.M. 30-11-2017]*

- M. Didier LETURCQ, directeur de l'institut technique de la Communauté française H. Maus;

3° en tant que représentant de l'Université de Liège :

- M. Georges DAUBE; *[remplacé par A.G. 30-11-2017]*

- Mme Isabelle DUFRASNE *[inséré par A.M. 30-11-2017]*

- M. Bernard BODSON *[inséré par A.M. 30-11-2017]*

4° en tant que représentant du secteur professionnel concerné :

- M. Michel MATHIEU, Fédération wallonne de l'Agriculture;



5° en tant que représentant des collectivités locales :  
- M. Serge PADUART;

6° en tant que représentant du personnel de maîtrise, des gens de métiers et de services :  
- M. Bernard BEAULIEU;

7° en tant que représentant de la Région wallonne :  
- M. Benoit GEORGES. *[remplacé par A.M. 30-11-2017]*

Chaque membre visé à l'alinéa premier peut désigner un suppléant, dont il communique le nom au Comité de gestion.

**Article 2.** - Le présent arrêté produit ses effets le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Bruxelles, le 2 mai 2012.

J.-C. MARCOURT